

En allant
louer un
Jacques
franc
se son
e-brise
avec sa tête.



Québec 

Ça fait réfléchir...

Bien utilisés, ceinture de sécurité, appui-tête et coussin gonflable peuvent vous sauver la vie.

Chaque année, au Québec, les accidents de la route font plus de 40 000 blessés et environ 500 morts.

La ceinture de sécurité réduit de moitié les risques d'être tué ou d'être blessé gravement dans un accident. Comment ? Elle vous retient bien en place lors d'une collision.

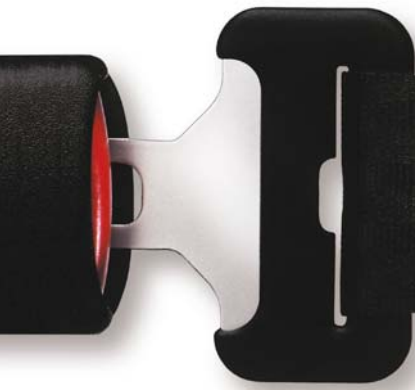
Ensemble, la ceinture de sécurité et le coussin gonflable diminuent de 75 % les risques de blessures majeures à la tête en cas d'accident.

En cas d'impact arrière, de côté ou avant, un appui-tête correctement ajusté réduit de plus de 25 % les risques d'entorse cervicale.

Lorsqu'une voiture heurte un obstacle à une vitesse de 50 km/h, la pression qui s'exerce sur les corps en mouvement multiplie le poids par 35. Autrement dit, une personne pesant 70 kg devient un boulet de 2450 kg propulsé contre le volant, le pare-brise, le tableau de bord ou un autre passager !

À 50 km/h, l'impact de la collision est le même que si la voiture avait fait une chute du haut d'un bâtiment de quatre étages!

À 90 km/h, c'est dix étages !



La ceinture de sécurité **vous retient bien en place !**

Au Québec, plus de neuf personnes sur dix ont maintenant le réflexe de boucler leur ceinture de sécurité. Ce n'est pas encore assez ! Environ 30 % des conducteurs décédés dans un accident au cours des dernières années n'étaient pas attachés.

La loi

S'attacher en voiture, c'est obligatoire. Ne pas le faire, c'est s'exposer à une amende de 115 à 154 \$ et à trois points d'inaptitude.

À partir de 16 ans, le passager qui ne s'attache pas recevra l'amende et les points d'inaptitude.

En taxi

Dans un taxi, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour un enfant, sauf s'il est trop petit pour se tenir assis droit tout seul. S'il y a infraction à la loi, c'est la personne qui l'accompagne qui recevra l'amende.

Le conducteur du taxi a l'obligation de porter sa ceinture de sécurité dès qu'il circule sur une voie publique numérotée, par exemple une autoroute. Sur les autres routes, et dans l'exercice de son travail, il en est exempté.

La fin des mythes et des mauvaises excuses!

« *Je ne vais pas loin et je ne roule pas vite.* » Les risques sont toujours là ! Plus de la moitié des accidents surviennent à proximité du domicile et dans les zones de 50 km/h ou moins.

« *Assis à l'arrière, je ne risque rien.* » C'est un faux sentiment de sécurité, le siège avant ne nous protège pas. Au moment de l'accident, les occupants du véhicule peuvent être projetés dans tous les sens, selon le point d'impact : vers l'arrière, l'avant ou le côté.

Vous êtes enceinte?

Selon un autre mythe, la ceinture de sécurité pourrait contribuer à l'écrasement du fœtus, à une rupture de l'utérus ou à un décollement du placenta, en cas d'accident ou d'arrêt brusque.

En réalité, pour bien protéger le fœtus, il faut protéger la vie de celle qui le porte. Il est prouvé que dans presque tous les accidents de la route impliquant une femme enceinte, c'est sa mort qui entraîne le décès du fœtus et non la pression exercée par la ceinture. C'est pour cette raison que l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec recommande aux femmes enceintes de toujours s'attacher et que le Code de la sécurité routière les y oblige.

Pour que la ceinture vous protège bien, vous devez l'ajuster correctement :

- la ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur l'os de votre bassin et non sur votre abdomen;
- le baudrier doit toujours reposer sur votre clavicule et non dans votre cou;
- la ceinture doit être bien tendue.

Les femmes enceintes devraient consulter un médecin après la moindre collision.

Attention aux objets libres!

Assurez-vous de bien fixer les objets libres qui se trouvent dans la voiture, sinon ils pourraient se transformer en boulets au moment d'une collision et venir frapper les occupants.

Si vous transportez un animal, il ne doit pas obstruer la vue du conducteur ni gêner la conduite du véhicule. N'oubliez pas qu'un animal en liberté peut également devenir un boulet en cas d'accident et blesser, ou même tuer, les occupants du véhicule. Les cages de transport sont une solution sécuritaire.

L'appui-tête protège bien la tête!

Attention, cet équipement ne sert pas simplement à se détendre en y posant la tête...

Chaque année, des milliers de Québécois subissent une entorse cervicale à la suite d'un accident de voiture. La seule façon d'éviter ce problème est d'ajuster adéquatement votre appui-tête. Vous serez bien protégé si :

- la distance entre l'appui-tête et votre tête ne dépasse pas 10 cm;
- la ligne horizontale au centre de l'appui-tête est à la hauteur de vos yeux.

Alors, pour éviter les « mauvais coups », ajustez bien votre appui-tête.

Le coussin gonflable **amortit bien des chocs!**

Son action vient compléter celle de la ceinture de sécurité, surtout en cas de collision à vitesse élevée.

Il est important de savoir que les blessures causées par le déploiement du coussin gonflable sont généralement mineures, telles des écorchures ou des ecchymoses. Rien à voir avec les blessures graves que le coussin permet d'éviter!

Par ailleurs, vous pouvez réduire les risques de blessures en gardant une distance de 25 cm entre le couvercle du coussin et vous, à la hauteur du sternum. Pour ce faire, vous pourriez devoir modifier votre position habituelle de conduite, par exemple :

- reculer votre siège, tout en ayant facilement accès aux pédales de la voiture;
- incliner légèrement le dossier de votre siège vers l'arrière.

Et les enfants?

Les enfants de moins de 12 ans devraient s'asseoir sur la banquette arrière du véhicule, qu'il y ait ou non un coussin gonflable à l'avant du côté passager. Au moment d'une collision, un enfant installé à l'arrière d'un véhicule a environ 25 % moins de risque d'être blessé qu'un enfant installé sur la banquette avant.

Avant de permettre à votre enfant d'utiliser la ceinture seulement, assurez-vous que :

1. l'enfant mesure au moins 63 cm en position assise (du siège au sommet du crâne);
2. lorsque l'enfant est assis sur la banquette, il a le dos bien appuyé au dossier et les genoux pliés au bout du siège. Il doit pouvoir garder facilement cette position durant tout le trajet;
3. lorsque la ceinture est attachée, elle passe au milieu de son épaule (sur sa clavicule) et sur ses hanches. Elle ne doit pas passer sur son cou ni sur son ventre;

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'enfant devrait continuer à utiliser un siège d'appoint, même s'il a atteint la taille de 63 cm en position assise.

Remarque particulière concernant les nouveau-nés :

Ne placez jamais un siège pour nouveau-né sur la banquette avant si le véhicule est muni d'un coussin gonflable du côté passager.

Pour plus de renseignements sur les sièges d'auto pour enfants, visitez le www.siegedauto.qc.ca.

Prenez

l'habitude de

Attachez-vous

voilà tout

pour gagner du temps

**ATTACHEZ-VOUS
TOUT LE TEMPS!**

Pour en savoir plus sur la ceinture de sécurité, le coussin gonflable, l'appui-tête et les sièges d'auto pour enfants, communiquez avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) :

Québec : 418 643-7620

Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620, sans frais (Québec, Canada, É.-U.)

Internet : www.saaq.gouv.qc.ca

**Société de l'assurance
automobile**

Québec

